

# A retenir

## Les moyens d'alerte et d'information



Signal d'alerte

© Graphies / IRMa



Haut-parleur



Radio ...FM



Site Internet



Panneau à message variable

## Les consignes générales



Mettez-vous à l'abri



Ecoutez la radio pour connaître les consignes



Ne téléphonez pas. Libérez les lignes pour les services de secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

## Les numéros utiles

Pompiers.....	18 ou 112
SAMU.....	15 ou 112
Gendarmerie .....	17
Mairie .....	04.74.94.88.00
Prévision Météo-France .....	08.99.71.02.38
France Bleu Isère.....	102.8 ou 98.2 FM



# DICRIM

## DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS



**DOCUMENT À CONSERVER**



## Introduction

Les risques majeurs sont par définition des risques peu probables qu'il importe toutefois de ne pas négliger car leurs conséquences peuvent être dramatiques.

La commune de Saint-Quentin-Fallavier est concernée par des risques naturels (inondation, séisme, mouvement de terrain) et par des risques technologiques (accident industriel, transport de matières dangereuses).

La prise en compte de ces risques par la commune se fait au travers de trois volets :

- l'urbanisation
- l'organisation des secours
- l'information préventive des populations

Au travers des permis de construire, la mairie peut recommander, voire imposer, des éléments techniques afin de minimiser les conséquences d'un événement.

Parce que le risque nul n'existe pas, il est préférable d'avoir anticipé l'organisation des secours. A ce titre, la commune a élaboré un PCS (Plan Communal de Sauvegarde) qui identifie notamment les actions prioritaires à engager pour assurer la sauvegarde de la population.

Par ailleurs, les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis. Afin que chaque habitant sache réagir avec efficacité, la mairie a élaboré le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs). Ce document présente les risques auxquels le territoire communal peut être exposé et les bons réflexes à adopter en cas d'événement.

Parce que vous êtes un acteur de votre sécurité, il est indispensable de le lire attentivement et de le conserver précieusement.

**La sécurité civile est l'affaire de tous !**

## Sommaire

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?	3
L'organisation des secours	4
Les moyens d'alerte	5

### LES RISQUES NATURELS

Inondation	6
Mouvements de terrain	8
Séisme	10
Phénomènes météorologiques	12
Carte des risques	14

### LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

Risque industriel	16
Transport de matières dangereuses par canalisation	18
Transport de matières dangereuses par route	20
Devenez acteur de la prévention des risques majeurs	23

### QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Le risque est la rencontre d'un aléa (phénomène) avec des enjeux (vulnérabilité)

Un risque majeur se définit comme un événement imprévu et brutal. Il se caractérise par une faible probabilité d'avoir lieu (faible fréquence) et une importante gravité (conséquences humaines, environnementales, matérielles).



Exemple : Un séisme en plein désert est un « simple » phénomène naturel, un séisme dans l'agglomération lyonnaise est un risque majeur.

## L'organisation des secours

### LA SÉCURITÉ DE LA POPULATION

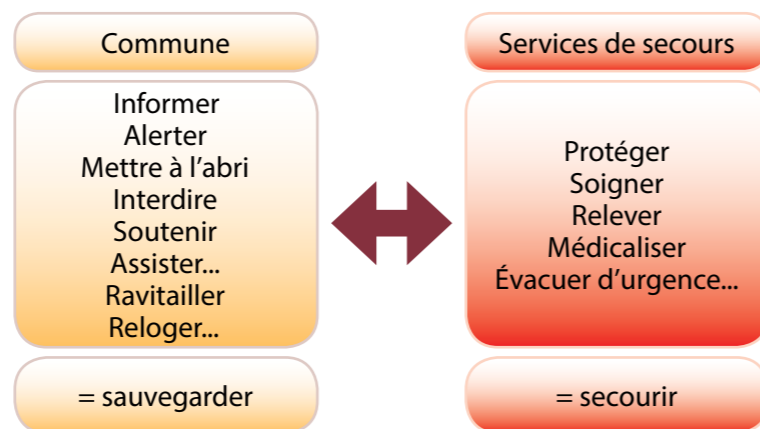
En cas d'accident industriel ou d'événement affectant plusieurs communes, le préfet, représentant de l'Etat, active le dispositif ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile) de manière à coordonner les acteurs intervenant pour assurer la sécurité des citoyens : pompiers, gendarmes, SAMU, services de l'Etat, maires, entreprises privées...

Pour réagir au mieux et au plus vite à son niveau, la commune de Saint-Quentin Fallavier a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Ce plan opérationnel :

- Prévoit les moyens disponibles pour alerter les habitants sur la commune
- Recense les moyens humains et matériels disponibles pour la mise en sécurité et le soutien des personnes (hébergement, ravitaillement,...)
- Définit une organisation de crise permettant de mettre en œuvre les actions relevant de la responsabilité du maire (information de la population, accueil des sinistrés...)

Le PCS peut être activé pour tout événement affectant la commune. Il s'intègre, si nécessaire, aux plans départementaux déclenchés par la préfecture (dispositif ORSEC).

 **A SAVOIR**  
**La différence entre  
sauvegarde et secours :  
qui fait quoi ?**



### LA SÉCURITÉ À L'ÉCOLE

Les écoles ont également mis en place une organisation pour mettre en sécurité les élèves et le personnel jusqu'à l'arrivée des secours : c'est le **Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)**.

**Les enfants seront en sécurité en cas d'événement : respectez la consigne « N'allez pas chercher vos enfants à l'école » !**



## Les moyens d'alerte et d'information

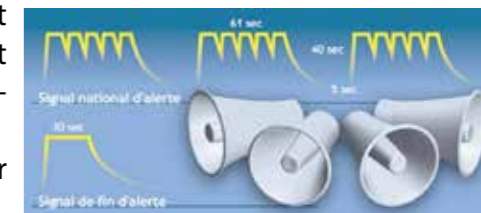
### Les systèmes d'alerte nationaux

#### Le système National d'Alerte (SNA)

Destiné à alerter la population en cas de danger immédiat et testé le premier mercredi de chaque mois à midi, ce signal est diffusé par les sirènes du Réseau National d'Alerte (RNA), réparties sur l'ensemble du territoire français.

Si vous l'entendez, mettez-vous à l'abri et écoutez la radio pour connaître la situation et les consignes de sécurité.

**POUR L'ECOUTER :**  
 **0 800 50 73 05**



© Graphies / IRMa

**La Mairie de Saint-Quentin-Fallavier est équipée d'une sirène qui diffuse le signal national d'alerte. Elle est testée tous les premiers mercredis de chaque mois.**

**FRANCE BLEU ISERE A  
ST-QUENTIN-FALLAVIER :**  
**98.2 ou 102.8 FM**



#### La radio

En cas d'événement majeur, France Bleu Isère diffuse, à la demande du préfet :  
le message d'alerte  
des informations sur l'événement et ses évolutions  
les consignes à appliquer

### Les moyens d'alerte et d'information propres à la commune

- **La sirène** située sur le bâtiment de la mairie
- **Le haut-parleur**, placé sur un véhicule de la commune
- **Le panneau à message variable** (panneaux lumineux)
- **Le site internet de la mairie** <http://www.st-quentin-fallavier.fr/>
- **Le porte-à-porte**, en collaboration avec les services de secours si l'emprise géographique de l'événement est limitée



# Inondation



## QUEL EST LE RISQUE ?

Lorsque des pluies abondantes et durables surviennent, ou après une période de redoux sur des sols enneigés, on peut observer différents phénomènes d'inondation sur la commune.

### L'inondation de plaine

Le niveau d'eau de la Bourbre peut augmenter progressivement et entraîner des inondations dans la plaine, en partie Nord-Est de la commune.

### Les crues rapides des rivières

Les débits du ruisseau du Bivet et de Fallavier peuvent quant à eux augmenter très rapidement. Le transport de matériaux (cailloux, arbres, bois mort) aggrave considérablement le risque en créant des embâcles au niveau des ponts et des rétrécissements du lit des ruisseaux. Ces inondations sont localisées le long du ruisseau du Bivet, en amont de la voie ferrée, ainsi que le long du ruisseau de Fallavier, de l'Étang de Fallavier jusqu'au centre commercial des Mugets.

### Le ruissellement de versant

Du fait de l'imperméabilisation des sols, les eaux de pluie peuvent provoquer des érosions localisées et se concentrer dans les fossés ou sur les routes. Les secteurs sud de la commune (en direction d'Heyrieux et de Villefontaine) ainsi que le centre-ville sont les plus concernés.

## QUE DOIS-JE SAVOIR ?

### L'entretien des cours d'eau

Les habitants riverains d'un cours d'eau ont l'obligation d'en assurer l'entretien. Ils ont ainsi à leur charge d'enlever régulièrement les embâcles et débris qui empêchent le bon écoulement des eaux et d'entretenir les berges.

### La vigilance et l'alerte

La Bourbre dispose d'un système de vigilance crue qui, à l'instar de la vigilance météo, permet d'informer le public et les autorités qu'il existe un risque de crue, plus ou moins important selon la couleur de vigilance.

Consulter le site  
[www.vigicrues.ecologie.gouv.fr](http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr)

Concernant les ruisseaux de Bivet et de Fallavier, il n'est pas encore possible de prévoir de manière précise les phénomènes de crues rapides des rivières. La mairie a néanmoins identifié des points d'observation au regard des crues qui se sont produites auparavant.

## Les bons reflexes



**COUPEZ LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ**



**FERMEZ PORTES ET FENÊTRES**  
**Obstruez les ouvertures pour limiter les dégâts occasionnés par l'eau**



**METTEZ-VOUS À L'ABRI**  
**Montez dans les étages ou gagnez rapidement un centre de regroupement ou un point haut (colline, versant)**



**ÉCOUTEZ LA RADIO**  
**(France Inter, France Info, France Bleu)**  
**Suivez les instructions des autorités**



**RESTEZ INFORMÉS**  
**Soyez attentifs aux informations délivrées par la Mairie**



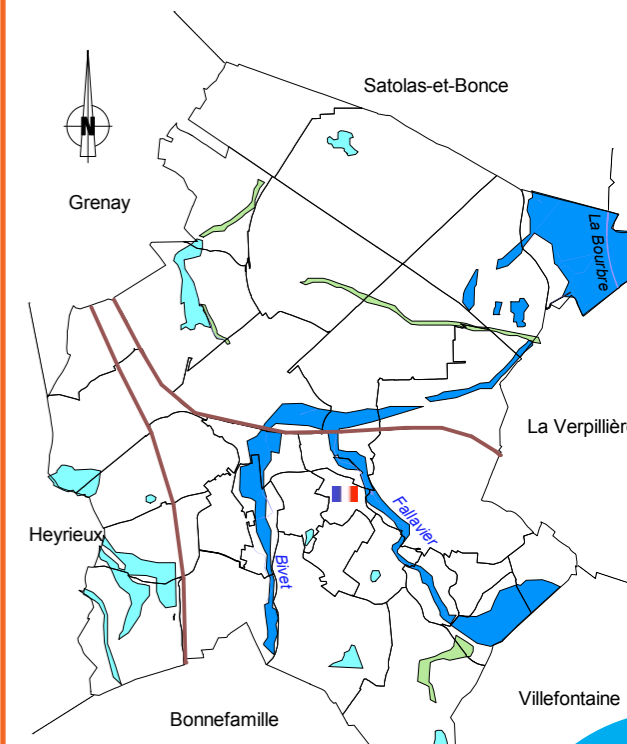
**ÉVITEZ TOUT DÉPLACEMENT**  
**Ne vous engagez pas sur une route inondée (à pied ou en voiture)**



**NE TÉLÉPHONEZ PAS sauf urgence absolue.**  
**Libérez les lignes pour les services de secours**



**N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS À L'ÉCOLE**  
**Les enseignants les mettront en sécurité, ils connaissent les consignes**



■ Inondation en pied de versant  
■ Inondation de plaine/crue rapide  
■ Crue torrentielle

# Mouvement de terrain



## QUEL EST LE RISQUE ?

La commune est exposée à des risques mouvements de terrain, qui peuvent être provoqués par des apports en eau (pluies prolongées, rupture de canalisation...), des variations de températures (gel/dégel) ou même un séisme. Il existe deux types de mouvement de terrain à Saint-Quentin Fallavier :

### Les effondrements de cavités souterraines

Une partie du territoire est couverte par d'anciennes exploitations minières qui constituent des vides artificiels pouvant générer des effondrements ou affaissements.

Les deux concessions de mines dite de la « Fuly » et de « Saint-Quentin » sont situées respectivement dans les périmètres des lieux dits « Moines-Fallavier-Monthion-Bourbonnois » et « Fuly-Allinges-Ge-liots-Chatanay ». Elles n'impactent heureusement que très peu d'habitations.

### Les glissements de terrain

Il s'agit d'un déplacement de masse de terre sur une surface en pente. Ce phénomène généralement lent peut néanmoins représenter un danger en cas d'accélération brutale. Quatre zones de glissements de terrain peu actives sont répertoriées à Saint-Quentin-Fallavier :

- sur les coteaux de part et d'autre du Bivet,
- au quartier de Montjay
- au quartier du Loup
- au bord du ruisseau de Fallavier entre les Allinges et Le Cochet

## QUE DOIS-JE SAVOIR ?

### Les signes précurseurs de mouvements de terrain

Les mouvements de terrain ne sont pas toujours accompagnés de signes précurseurs ; néanmoins, des signes annonciateurs peuvent être parfois observés, tels que des arbres, poteaux ou clôtures penchées, ou des craquements dans les constructions.

! Signalez à la mairie :

- L'apparition de fissures dans les sols, les modifications apparaissant dans les constructions, un écoulement anormal de l'eau, des fissures de façades ou des portes et fenêtres qui ne s'ouvrent plus...
- Tout désordre constaté pouvant résulter de la dégradation d'une ancienne cavité

### Le Plan de Prévention des Risques Miniers (PPRM)

Saint-Quentin-Fallavier est soumis à un PPRM. C'est un document établi par l'Etat qui délimite des zones exposées au risque d'effondrement. Il définit des zones inconstructibles ou constructibles sous réserve du respect de prescriptions urbanistiques et architecturales.

## Les bons reflexes



**METTEZ-VOUS À L'ABRI.** Fuyez latéralement la zone dangereuse, abritez-vous derrière un obstacle (rocher, arbre)



**INFORMEZ** immédiatement les secours et la mairie



**QUITTEZ** votre habitation si des fissures ou modifications apparaissent



**ECOUTEZ LA RADIO** (France Inter, France Info, France Bleu) Suivez les instructions des autorités



**RESTEZ INFORMÉS** Soyez attentifs aux informations délivrées par la Mairie



**NE REVENEZ-PAS SUR VOS PAS**



**N'ENTREZ PAS DANS UN BÂTIMENT ENDOMMAGÉ**



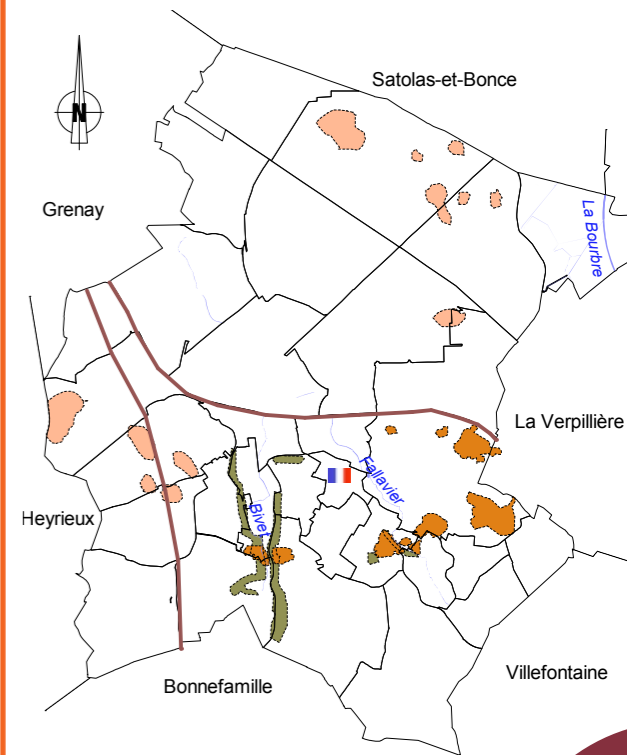
**NE TÉLÉPHONEZ PAS** sauf urgence absolue. Libérez les lignes pour les services de secours



**N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS À L'ÉCOLE.** Les enseignants les mettront en sécurité, ils connaissent les consignes



© Photothèque IRMa/Sébastien Gominet



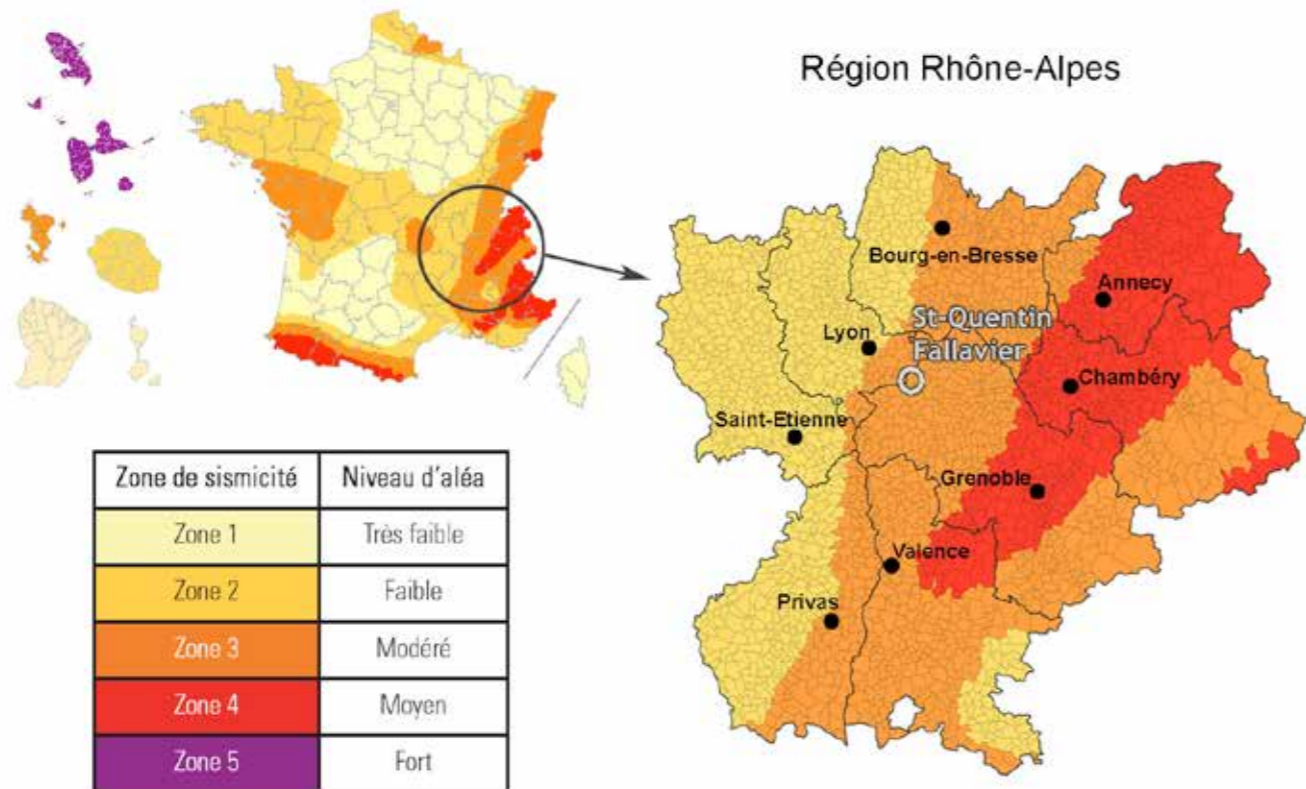


# Séisme



## QUEL EST LE RISQUE ?

France métropolitaine et d'outre-mer



## QUE DOIS-JE SAVOIR ?

- Aucune méthode scientifique ne permet actuellement de prévoir un tremblement de terre. Par conséquent, il n'y a pas d'alerte possible avant un séisme.
- Depuis l'entrée en vigueur de ce zonage sismique le 1<sup>er</sup> mai 2011, de nouvelles règles de **construction parasismique** s'imposent aux bâtiments et habitations, y compris aux particuliers dans le cadre de leur maison individuelle.

Pour obtenir des informations sur la réglementation en matière de construction parasismique : [www.planseisme.fr](http://www.planseisme.fr)

## Les bons reflexes

### En cas de séisme



**METTEZ-VOUS À L'ABRI.** En vous protégeant près des murs porteurs, sous des meubles solides et éloignez-vous des fenêtres.



**SI VOUS ÊTES DEHORS,** éloignez-vous des bâtiments.

**EN VOITURE :** arrêtez-vous et ne descendez pas avant

### Après la première secousse



**QUITTEZ** votre habitation et éloignez-vous des bâtiments



**COUPEZ LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ**



**ÉCOUTEZ LA RADIO**  
(France Inter, France Info, France Bleu)  
Suivez les instructions des autorités



**NE RESTEZ PAS SOUS LES FILS ÉLECTRIQUES** ou ce qui peut s'effondrer (ponts, cheminées, corniches, tuiles...)



**N'ENTREZ PAS DANS UN BÂTIMENT ENDOMMAGÉ**



**NE TÉLÉPHONEZ PAS** sauf urgence absolue. Libérez les lignes pour les services de secours



**N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS À L'ÉCOLE**  
Les enseignants les mettront en sécurité, ils connaissent les consignes

**Méfiez-vous des répliques**

# Phénomènes météorologiques



## QUEL EST LE RISQUE ?

La France est un pays au climat tempéré... Terme trompeur, car des situations exceptionnelles de températures, précipitations ou vents peuvent conduire à des événements importants : tempêtes, orages, pluies intenses, chutes de neige abondantes, verglas, canicule, etc... sont autant de phénomènes météorologiques qui peuvent survenir à Sain-Quentin-Fallavier.

## Gardons-le en mémoire

La commune a fait l'objet d'un arrêté de catastrophes naturelles en novembre 1982 suite à des vents violents qui ont affecté tout le département et provoqué des inondations. En 2003, une période de températures exceptionnellement élevées a entraîné une surmortalité estimée à 15 000 décès sur toute la France.

## QUE DOIS-JE SAVOIR ?

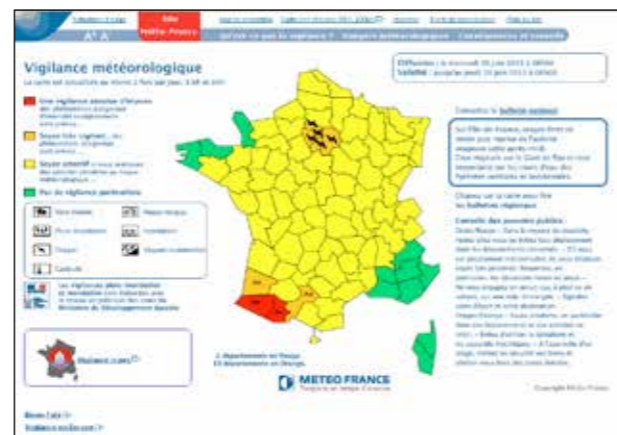
### La prévision

Météo-France émet au moins deux fois par jour une carte de vigilance indiquant si des phénomènes météorologiques dangereux sont susceptibles de survenir sur le département dans les prochaines 24 heures.

En cas de vigilance orange ou rouge, un bulletin précise l'intensité, la durée et la localisation des événements attendus ou en cours.

Ces informations sont relayées par les médias et consultables sur le site Internet de Météo-France :

<http://france.meteofrance.com/vigilance/Accueil>



## Le recensement des personnes sensibles

En cas de canicule, grand froid ou pour d'autres risques, la mairie tient à jour un registre des personnes les plus fragiles qui nécessiteraient une aide particulière (personnes âgées, handicapées ou isolées)

! Si vous ou une personne de votre entourage (voisin, ami, famille...) peut présenter des difficultés, pensez à le signaler en mairie.

# Les bons reflexes



**ÉCOUTEZ LA RADIO**  
(France Inter, France Info, France Bleu)  
Suivez les instructions des autorités



**QUITTEZ** votre habitation et éloignez-vous des bâtiments



**FERMEZ PORTES ET FENÊTRES**



**RESTEZ INFORMÉS**  
Soyez attentifs aux informations délivrées par la Mairie



**NE PRENEZ PAS LA VOITURE**  
Évitez tout déplacement



**NE TÉLÉPHONEZ PAS** sauf urgence absolue.  
Libérez les lignes pour les services de secours

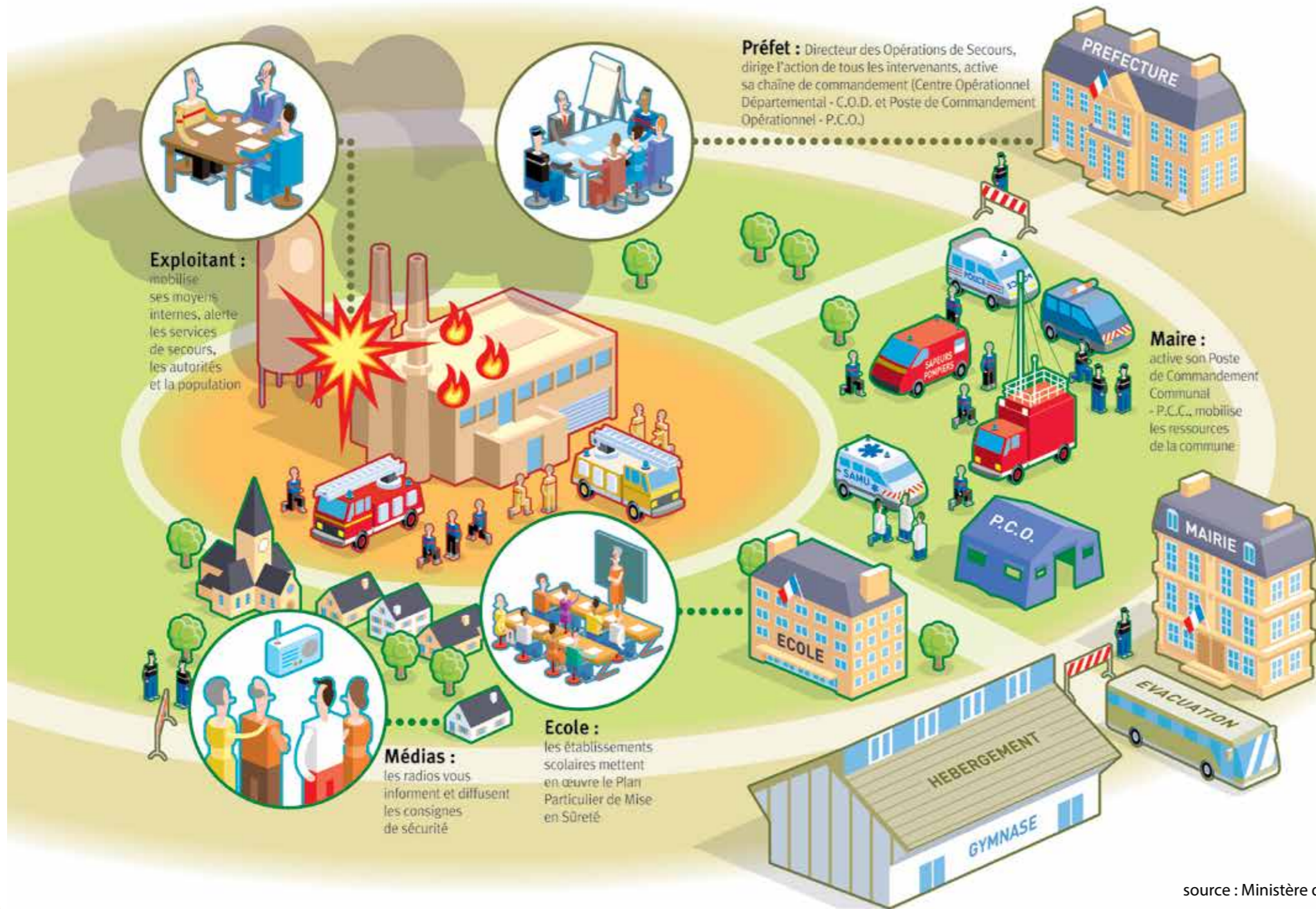


**N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS À L'ÉCOLE**  
Les enseignants les mettront en sécurité, ils connaissent les consignes



© Photothèque IRMa/Sébastien Gominet





**Qui fait quoi**  
**Où**  
**Comment**





# Risque industriel



## QUEL EST LE RISQUE ?

Sur le territoire de Saint-Quentin-Fallavier, plusieurs entreprises utilisent et stockent des produits chimiques. En France, la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) permet de réglementer le fonctionnement des établissements industriels qui présentent des nuisances ou dangers pour la population.

De plus, quand les quantités de matières dangereuses utilisées par les entreprises sont très importantes, la législation européenne prévoit des règles spéciales de sécurité. Ces entreprises sont alors dites classées « Seveso ».

### Sur la commune, deux entreprises sont classées « Seveso seuil haut » :

- Le dépôt Total, qui permet d'alimenter en pétrole brut la raffinerie de Feyzin par pipeline. Le principal risque de ce stockage est un boil-over (projection d'une boule de feu)
- L'entreprise SIGMA ALDRICH, spécialisée dans la fabrication et distribution de produits chimiques destinés aux secteurs de la recherche et de l'industrie. L'établissement stocke en l'occurrence des produits inflammables (méthanol, acétone, éther, cyclohexane...) pouvant provoquer un incendie en cas d'accident.

## QUE DOIS-JE SAVOIR ?

**Le Plan de Prévention des Risques Technologiques :** Le PPRT signifie Plan de Prévention des Risques Technologiques. C'est un plan qui réglemente la construction dans les zones qui peuvent être impactées par les dangers que présentent les établissements industriels. Il est établi par l'Etat et est intégré au Plan Local d'Urbanisme de la mairie. Ex : interdiction de construire dans certaines zones, renforcement des structures des habitations

## SEVESO, C'EST QUOI ?

C'est un accident et une réglementation.

- L'accident de Seveso en Italie, le 10 juillet 1976 (emballage réactionnel dans une unité de chlorophénols avec rejet dans l'atmosphère de dioxines) a entraîné une prise de conscience de l'importance du risque technologique majeur par l'Europe. En 1982 était ainsi adoptée une directive européenne (« directive Seveso ») sur les risques d'accidents industriels majeurs. Les objectifs de cette directive étaient la production d'une étude de dangers, l'élaboration de plans d'intervention et l'information des populations riveraines des établissements concernés. En France, le nombre d'établissements concernés par cette directive est d'environ 1 250 (seuils haut et bas).

## Les bons reflexes



### ÉCOUTEZ LA RADIO

(France Inter, France Info, France Bleu)

Suivez les instructions des autorités



### METTEZ-VOUS À L'ABRI.

Rentrez dans le bâtiment le plus proche. Confiner-vous dans la pièce opposée à l'accident.



### FERMEZ PORTES ET FENÊTRES.

Obstruez les ouvertures afin de limiter les pénétrations de gaz.



### RESTEZ INFORMÉS

Soyez attentifs aux informations délivrées par la Mairie



### NE PRENEZ PAS LA VOITURE

Évitez tout déplacement



### NE TÉLÉPHONEZ PAS sauf urgence absolue.

Libérez les lignes pour les services de secours

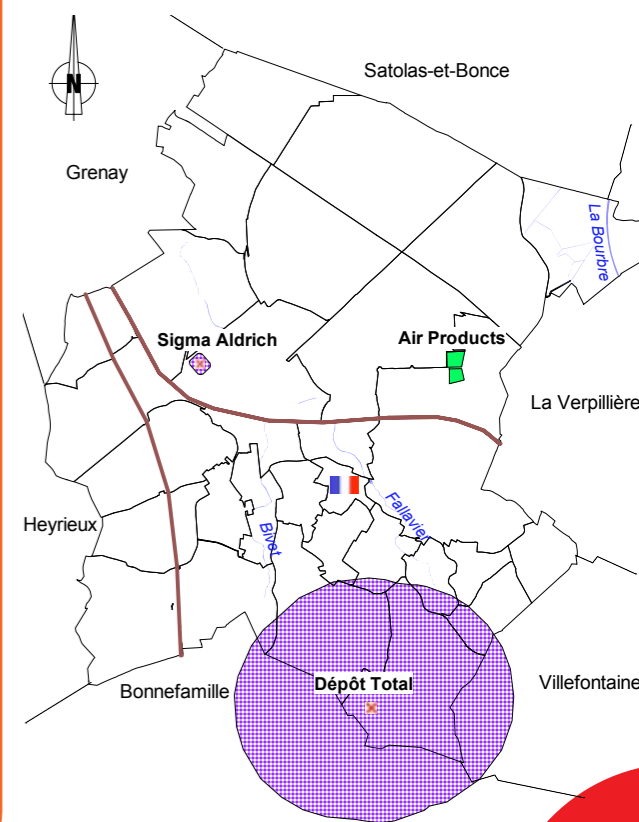


### N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS À L'ÉCOLE

Les enseignants les mettront en sécurité, ils connaissent les consignes



© Photothèque IRMa/Honor Chance



- Etablissements industriels à risque (SEVESO)
- Etablissements industriels à risque (hors SEVESO)

# Transport de matières dangereuses par canalisation



## QUEL EST LE RISQUE ?

- La commune est traversée par des canalisations enterrées qui transportent différents produits :
- Du gaz
- Des hydrocarbures
- Du pétrole brut
- De l'éthylène

Les canalisations sont un mode de transport beaucoup plus sûr que les camions ou wagons. Néanmoins, elles peuvent être à l'origine d'accident. La cause principale est une détérioration de l'ouvrage par un engin de travaux publics (pelle mécanique) ou un engin agricole.

En cas d'accident, les produits qui s'échappent de la canalisation peuvent développer, selon leurs caractéristiques, un nuage inflammable, explosif ou toxique. Pour les produits liquides, ils peuvent en outre entraîner une pollution du milieu environnant.

## QUE DOIS-JE SAVOIR ?

Avant le commencement de tout travaux à proximité d'une canalisation, les entreprises doivent déposer une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT), ce qui permet de prendre les précautions nécessaires avant la réalisation des chantiers.

## Les bons réflexes



**ÉCOUTEZ LA RADIO**  
(France Inter, France Info, France Bleu)  
Suivez les instructions des autorités



**METTEZ-VOUS À L'ABRI.** Rentrez dans le bâtiment le plus proche. Confinez-vous dans la pièce opposée à l'accident.



**FERMEZ PORTES ET FENÊTRES.**  
Obstruez les ouvertures afin de limiter les pénétrations de gaz.



**RESTEZ INFORMÉS**  
Soyez attentifs aux informations délivrées par la Mairie



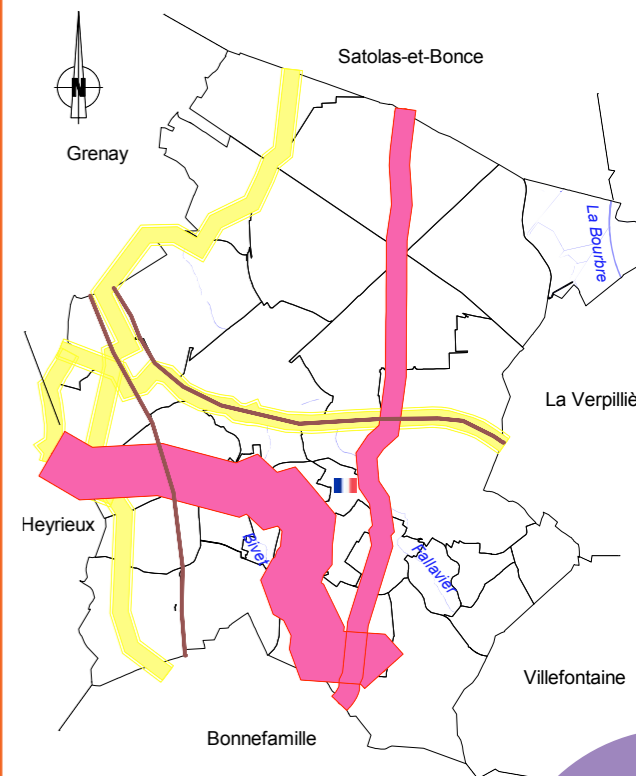
**NE FUMEZ PAS**  
Afin d'éviter toute flamme ou étincelle pouvant provoquer une explosion



**NE TÉLÉPHONEZ PAS** sauf urgence absolue. Libérez les lignes pour les services de secours



**N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS À L'ÉCOLE.** Les enseignants les mettront en sécurité, ils connaissent les consignes



■ Risque canalisation de gaz  
■ Risque canalisation hydrocarbure



# Transport de matières dangereuses par route et voie ferrée



## QUEL EST LE RISQUE ?

Les matières dangereuses peuvent être explosives, inflammables, toxiques, radioactives ou corrosives. Selon la nature et la quantité des produits transportés, le danger peut être plus ou moins important. Sur Saint-Quentin Fallavier, on distingue :

- **Le transport par route**, le plus courant : plus des  $\frac{3}{4}$  des matières dangereuses sont transportées au moyens de véhicules (livraison d'usines, de stations-service, de fuel domestique, etc.). A Saint-Quentin Fallavier, les principaux axes sont l'autoroute A43, la nationale RN6 et les départementales qui traversent la commune.
- **Le transport par voie ferrée**, qui est également utilisé pour transporter par wagon-citerne des produits sur de longues distances. Les lignes SNCF qui traverse la commune sont concernées par ce risque.

## QUE DOIS-JE SAVOIR ?

### La signalisation du transport de matières dangereuses

Une signalisation spécifique s'applique aux camions et wagons pour identifier le produit transporté et ainsi permettre aux pompiers de prendre les dispositions adéquates en cas d'accident :

### Transport de matières dangereuses par route et voie ferrée

**Une plaque orange** réfléchissante de forme rectangulaire, sur laquelle figurent parfois des numéros : le code matière (renseignant sur le type de marchandise transporté) et le code danger (indiquant les principaux risques représentés par le produit)



**Une plaque-étiquette** de danger en forme de losange représentant le pictogramme du danger principal présenté par la matière.



### Si vous êtes témoin d'un accident de transport de matières dangereuses

Donnez l'alerte aux sapeurs-pompiers (18 ou 112) en précisant :

- Le lieu exact (commune, nom de la voie, point kilométrique, etc.)
- La présence ou non de victimes
- La nature du sinistre : feu, explosion, fuite, écoulement
- Le numéro du produit et le code danger présents sur la plaque orange située à l'avant et à l'arrière du camion

## Les bons reflexes



**ÉCOUTEZ LA RADIO**  
(France Inter, France Info, France Bleu)  
Suivez les instructions des autorités



**METTEZ-VOUS À L'ABRI.** Rentrez dans le bâtiment le plus proche. Confinez-vous dans la pièce opposée à l'accident.



**FERMEZ PORTES ET FENÊTRES.**  
Obstruez les ouvertures afin de limiter les pénétrations de gaz.



**RESTEZ INFORMÉS**  
Soyez attentifs aux informations délivrées par la Mairie



**NE FUMEZ PAS**  
Afin d'éviter toute flamme ou étincelle pouvant provoquer une explosion



**NE TÉLÉPHONEZ PAS** sauf urgence absolue.  
Libérez les lignes pour les services de secours



**N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS À L'ÉCOLE**  
Les enseignants les mettront en sécurité, ils connaissent les consignes



## En savoir plus...

[www.st-quentin-fallavier.fr](http://www.st-quentin-fallavier.fr)

Site de la mairie de Saint-Quentin Fallavier

[www.irma-grenoble.com](http://www.irma-grenoble.com)

Site de l'Institut des Risques Majeurs de Grenoble, dédié à l'information sur les risques naturels et technologiques en Isère et dans la région Rhône-Alpes (base de données, photographies, vidéos, espaces pédagogiques...)

[www.meteo-france](http://www.meteo-france)

Site de Météo-France, qui permet d'obtenir des informations sur les conditions météorologiques et d'accéder aux cartes de vigilance

[www.isere.pref.gouv.fr](http://www.isere.pref.gouv.fr)

Site de la préfecture de l'Isère, qui permet d'accéder à des données départementales sur les risques (information des acquéreurs et locataires de bien immobilier, Dossier Départemental sur les Risques Majeur...)

[www.prim.net](http://www.prim.net)

Portail du ministère chargé de l'écologie, dédié aux risques majeurs

[www.lesbonsreflexes.com](http://www.lesbonsreflexes.com)

Site d'information sur les bassins industriels à risques majeurs dans la région Rhône-Alpes

## Devenez acteur de votre sécurité

J'anticipe pour protéger les miens en élaborant un « Plan Familial de Mise en Sûreté »



Le temps d'alerte qui vous permet de vous protéger et de protéger vos biens avant un événement peut être très court. C'est pourquoi, il est important de réfléchir au préalable aux points suivants :

- Quels sont les risques auxquels je peux être exposé ?
- Quels moyens d'alerte m'avertiront du danger ?
- Où et comment me mettre en sécurité ?
- Quels sont les numéros de téléphone et le matériel dont je dois rapidement disposer ?

**Le guide « Je me protège en famille » aide chaque famille à organiser son autonomie durant cette phase critique. Il est téléchargeable sur Internet de la Ville :**

[www.st-quentin-fallavier.fr](http://www.st-quentin-fallavier.fr)

### Nous recherchons des « relais de quartier » !

En cas d'évènement, il est important de savoir quelles personnes seraient en difficulté (personnes âgées ou ayant des difficultés à se déplacer). Qui mieux que les habitants de Saint-Quentin-Fallavier pour tout connaître de leur quartier ! La mairie pourrait également avoir besoin de vous pour l'aider dans ses missions de sauvegarde de la population (alerte, nettoyage, hébergement...).

En octobre 2013, un questionnaire a été adressé dans le bulletin municipal

**Faites-vous connaître en mairie pour renforcer les relais de quartier**